

7

Combien y a-t-il de conseillers municipaux dans les Hauts-de-Seine ?

**b** 1 459

En France, environ 550 000\* conseillers municipaux pour 36 683\* communes (au 1<sup>er</sup> janvier 2007).

Les conseils municipaux sont élus pour six ans, selon divers modes de scrutin en fonction de l'importance de la population de chaque commune.

Dans les communes de moins de 3 500 habitants, les conseillers municipaux sont élus au scrutin majoritaire. Au premier tour, la majorité absolue est nécessaire ainsi que le quart des électeurs inscrits. Pour être élu au second tour la majorité relative suffit. Les candidats se présentent en listes complètes (sauf pour les communes de moins de 2 500 habitants où les candidatures isolées et les listes incomplètes sont autorisées) et les suffrages sont comptabilisés individuellement.

En outre le panachage est autorisé. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, c'est un scrutin

de liste à deux tours, avec dépôt de listes complètes, sans aucune possibilité de modification. Si une liste obtient la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour, elle obtient un nombre de sièges égal à la moitié des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle. Sinon il est procédé à un second tour de scrutin : seules peuvent se présenter les listes ayant obtenu 10 % des suffrages exprimés.

La liste qui obtient le plus de voix, obtient d'emblée la moitié des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle.

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la France compte 34 970\* communes. C'est en 2016 que leur nombre est passé sous la barre des 36 000.**

\* Ce sont les chiffres recueillis à la date de la publication. Ils peuvent varier en du regroupement de communes et en fonction de l'évolution du nombre d'habitants au sein d'une ville. Ces données sont donc susceptibles d'être modifiées.